

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	15
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 AOUT

INFIME MINORITÉ

L'élection sénatoriale et l'élection législative qui ont eu lieu, dimanche, dans les Deux-Sèvres et dans Saône-et-Loire ne modifient aucunement la situation antérieure.

Dans le premier de ces départements, le sénateur républicain modéré, M. Léon Aymé, est remplacé par un radical, M. Jouffrault. Dans Saône-et-Loire, un républicain succède au républicain Bouthier de Rochefort.

Il n'y a donc rien de changé.

Le général Segretain, qui revendiquait la liberté de conscience par la paix religieuse, la liberté de l'enseignement et la liberté du travail, a groupé autour de sa candidature 334 délégués sénatoriaux des Deux-Sèvres. Le candidat soutenu par les factions opportunistes et radicales, appuyé par l'administration préfectorale, a réuni 440 suffrages. Dans les conditions qui président aux batailles électorales sur le terrain sénatorial, si limité qu'il permet à l'autorité administrative et à l'influence gouvernementale d'exercer une pression efficace sur l'esprit de certains délégués, la victoire républicaine des Deux-Sèvres ne saurait justifier un bruyant triomphe de la part de nos adversaires politiques. Le général Segretain a bien mérité du parti conservateur ; il revient encore plus honoré de ce champ de bataille où l'a poussé en avant son ardent patriotisme. Les résultats de cette lutte démontrent que depuis janvier 1891 les républicains n'ont pas gagné une voix sénatoriale dans ce département. Est-ce là un de ces témoignages sur lesquels s'appuient les ministres républicains pour célébrer pompeusement la marche en avant de la République ?

Le parti conservateur n'a pas cru devoir prendre part à l'élection législative de Saône-et-Loire. Nous l'avons regretté avant la lutte, toute plainte serait actuellement superflue. Cependant, avions-nous tort ? La première circonscription de Charolles comprend plus de 20,000 électeurs. Le candidat républicain a réuni officiellement 8,300 suffrages, pas même autant que n'en avait groupé en octobre 1889 M. le comte de Rambuteau, candidat monarchiste ! En sorte que le député républicain reste le représentant de 8,300 électeurs charollais et que 12,000 électeurs de la même circonscription ont refusé leur vote à ce candidat. Son prédécesseur avait été élu par 9,176 voix.

Est-ce encore là un symptôme des progrès effectués par la République dans l'esprit et le cœur des masses électorales ?

Dans un récent discours, à Luchon, M. Constans, tout enivré de sa bonne fortune, disait à un groupe de coreligionnaires politiques : « La République n'est plus contestée que par une infime minorité ». Les joueurs de flûte habilement recrutés dans la presse par ce ministre à l'audace heureuse... jusqu'à ce jour, ont reçu ordre d'inscrire en tête de leur programme ce refrain ministériel.

Il nous sera permis, ce nous semble, de relever l'audacieuse affirmation de M. Cons-

tans et de lui demander, au lendemain d'une double lutte sénatoriale et législative dont l'issue est favorable aux candidats officiels du gouvernement républicain :

Les 334 suffrages sénatoriaux obtenus par le général Segretain représentent-ils une minorité infime ?

Les 12,000 électeurs charollais qui ont refusé leur vote à M. Franc représentent-ils une minorité non moins infime ?

La vérité, M. le ministre, c'est que jamais, depuis le fonctionnement du suffrage restreint ou universel, gouvernement ne trouva, en face de lui, une opposition aussi formidable, aussi tenace, aussi rebelle à l'autorité, à l'influence, aux faveurs et menaces du pouvoir.

Infime minorité, quelle gasconnade !

EDMOND ROBERT.

INFORMATIONS

LA COURSE A LA PRÉSIDENTIE

On se rappelle que dernièrement parurent plusieurs brochures successives à la louange de M. Carnot, de M. de Freycinet, de M. Constans.

Chaque brochure assurait que le seul candidat possible à la présidence de la République était son héros, et vantait les mérites étonnants qui de M. Carnot, qui de M. Constans, qui de M. de Freycinet.

Les trois personnages nièrent assez mollement toute participation à cette œuvre.

Aujourd'hui le même fait vient de se reproduire en faveur de M. Ribot. On répand en ce moment de tous les côtés des brochures intitulées *la Victoire de Cronstadt* et considérant M. Ribot comme l'Alexandre des temps modernes, le successeur désigné de M. Carnot.

Bien entendu, au ministère des affaires étrangères, on nie que M. Ribot soit l'inspirateur de la brochure.

LES COMMUNARDS

On lit dans la *France Nouvelle* :

« Avant-hier, au cours d'une rixe, un ouvrier est blessé à mort rue de la Goutte-d'Or ; le fait en lui-même est malheureusement trop fréquent pour mériter d'attirer spécialement l'attention.

» Mais ce qui est moins banal, c'est le motif même de la querelle.

» Savez-vous pourquoi tout l'atelier s'est rué sur ce malheureux, car le patron lui-même s'en est mêlé ?

» C'est parce que l'ouvrier avait servi en 1871 dans l'armée de Versailles, et qu'il avait tiré sur le peuple !

» M. Jules Ferry a amnistié les gens de la Commune ; il les a rappelés de la Nouvelle-Calédonie. On a fait plus : on leur a donné des places même dans le gouvernement ; et le titre de membre de la Commune est devenu un titre qui passe avant tous les états de services.

» Les Communards ont accepté tout cela, mais ils n'ont pas désarmé, eux, et soyez sûrs qu'ils n'ont amnistié personne.

» N'avons-nous pas, entendu, il y a quelques jours à peine, d'aimables citoyens traiter,

dans une réunion publique, les curés, de graine d'otages ? »

Il a été établi que le sieur Fontaine, anarchiste, arrêté comme auteur du coup de revolver destiné à M. Laur, n'est pas l'individu qui a tiré.

Il sera poursuivi pour outrages aux agents. L'état du blessé, le cocher Lafargue, est satisfaisant.

Le *XIX^e Siècle* a publié l'information suivante qui n'a pas été démentie :

« M. Barbey, après avoir pris l'avis de ses collègues, a l'intention, dès la rentrée des Chambres, de déposer un projet de loi pour demander un crédit d'indemnité pour les officiers de l'escadre de la Manche qui ont eu à supporter des dépenses exceptionnelles par suite des réceptions de Cronstadt et de Portsmouth.

» Parmi nos officiers, quelques-uns, célibataires, ont personnellement de la fortune ; mais beaucoup d'autres, mariés, délèguent mensuellement à leur famille une partie de leur solde, et les dépenses qu'ils ont dû faire sont d'autant plus lourdes pour eux, qu'elles ont été réparties au prorata de leurs appointements.

» L'intention du ministre de la marine, télégraphiée de suite en Russie par une agence, a profondément humilié nos officiers de l'escadre lorsqu'ils ont lu, dans les journaux russes, qu'il était question de les indemniser du peu qu'ils avaient pu faire pour reconnaître l'enthousiaste accueil dont ils étaient l'objet.

» M. l'amiral Gervais a déjà avisé le ministre de la marine qu'il refusait toute indemnité. »

Fidèle à ses habitudes de routine invétérées, l'administration de la guerre continue à procéder à l'embarquement et au rapatriement de nos troupes d'Indo-Chine pendant les mois les plus brûlants de l'année. Le 6 août, le *Colombo* a débarqué à Toulon 900 hommes appartenant à notre corps expéditionnaire.

Beaucoup de ces malheureux, éprouvés par une température torride de 42 degrés, ont dû être évacués sur l'hôpital de Saint-Mandrier. Au cours de la traversée, on a constaté treize décès. Il en est de même à chaque voyage entrepris dans cette saison.

Maintes fois nous avons protesté contre cet usage aussi stupide que barbare auquel toutes les nations civilisées ont depuis longtemps renoncé. Il va sans dire que nos protestations et celles de nos confrères sont restées stériles. Plus que jamais, comme on le voit, l'administration tient à choisir les mois de juillet et d'août pour faire ses mouvements de troupe.

LES HYMNES

Que d'hymnes, en ce jour ! hymne russe, hymne serbe !
Hymne français, anglais, grec !... L'un est dièse,
L'autre bécarisé, l'autre bémolisé :
L'un est vif, l'autre lent ; l'un est doux, l'autre acerbe...
Bref, le pauvre auditeur matagrabilisé,
Finit par être... hypnotisé !

LA CATASTROPHE DE ZOLLIKOFFEN

Berne, 17 août.

Actuellement, le nombre des morts de la catastrophe de Zollikoffen est de 15, celui des blessés grièvement, transportés à l'hôpital, de 18 ; le nombre de ceux soignés dans les maisons particulières, sur les lieux de la catastrophe, est déjà de 49 ; enfin, il y a une soixantaine de contusionnés qui sont rentrés à leur domicile.

LA FAMILLE IMPÉRIALE RUSSE

L'empereur Alexandre III, aujourd'hui âgé de 46 ans, est fils d'Alexandre II. Il porte de même le nom d'Alexandrovitch. La désignation *itch* signifie *fils de*, comme le *mac* qui précède les noms écossais. Le Russe porte deux prénoms, le sien et celui de son père avec la désinence indiquant la filiation. Ainsi l'on dira Yvan Alexandrovich, Alexandre Nicolaïevitch, — Yvan fils d'Alexandre, Alexandre fils de Nicolas. Ajoutons que l'on doit dire, en parlant de l'autocrate de toutes les Russies, l'empereur, et non le tsar ou czar. Ce titre de tsar ou czar est inférieur à celui d'empereur, — il ne signifie que roi ou chef, même prince ou seigneur. Un empereur, dans la langue féodale, est un chef qui a réuni sous sa domination plusieurs royaumes en Etat, ce qui est le cas de l'autocrate russe. Le terme de tsar ou czar ne vient d'ailleurs nullement de César ou kaiser. C'est un terme oriental voulant dire tout simplement monseigneur, et d'où provient probablement notre terme : sire.

De son mariage avec la princesse Dagmar, fille du roi de Danemark Christian IX, l'empereur a eu cinq enfants : les grands-ducs Nicolas, Georges, Michel, les grandes-duchesses Xénie et Olga. L'aîné des grands-ducs a vingt-trois ans. La grande-duchesse Olga a neuf ans.

Le grand-duc Alexis, dont on a fêté la venue en France avec tant d'enthousiasme, est le second frère de l'empereur, étant né en 1850. L'autre, le grand-duc Wladimir, a quarante-quatre ans. Les deux autres frères impériaux, Serge et Paul, ont l'un trente-quatre ans, l'autre trente et un ans. Enfin, l'empereur a une sœur, la grande-duchesse Marie Alexandrovna, née en 1853 et mariée au duc d'Edimbourg.

La famille impériale actuelle descend de Pierre III, dont la veuve fut la grande Catherine. On appelle cette dynastie les Holstein-Goltp. Elle a donné à la Russie comme souverains, outre Pierre III et Catherine II, Paul I^{er}, qui fut étranglé, Alexandre I^{er}, Nicolas, Alexandre II, enfin Alexandre III. La dynastie des Holstein se rattache à celle des Romanoff par Pierre III, qui était le neveu d'Elisabeth Petrowna. Pierre le Grand est un Romanoff. La dynastie remonte à Michel III, qui était contemporain de Louis XIII. Depuis Rurik, grand-duc de Russie, fondateur de la monarchie slave, jusqu'au faux Dimitri, né Vladislav, la Russie fut gouvernée par des princes, tous barbares, dont le plus célèbre porte le nom d'Yvan le Terrible. C'est lui qui, le premier, prit le titre de czar.

Le grand-duc Alexis est marin. Il commande ordinairement dans la mer Baltique. La marine

russe est divisée en trois flottes : flotte de la Baltique, flotte de la mer du Nord, flotte de l'océan Pacifique. De l'avis des gens de mer, les officiers de la marine russe sont excellents. Pour ce qui est de leurs matelots, les meilleurs sont tirés de l'Arkhangel. La marine russe manque en effet de ports, et le recrutement de la marine est difficile. On lève des jeunes gens qu'on forme ensuite et qui s'habituent peu à peu à la mer, d'ailleurs particulièrement furieuse, de quelque côté qu'on l'aborde des ports russes.

L'école des élèves marins est à Cronstadt. Sur la mer Noire il existe également une école d'apprentissage nautique. Depuis plusieurs années la Russie a fait d'énormes sacrifices pour la construction et l'armement de sa flotte. Elle peut mettre aujourd'hui en ligne un nombre respectable de cuirassés.

La flotte française à Portsmouth

Le *Daily Télégraph* a publié l'article suivant, complétant les précédents détails sur le programme de la réception :

« L'enthousiasme soulevé parmi les populations par l'arrivée prochaine de la flotte française s'affirme de jour en jour par l'affluence des curieux dans les ports environnant le point que doit occuper la flotte. L'amiral Gervais présentera ses hommages à la reine à Osborne, à onze heures du matin, le 21.

» La flotte française se rendra au Spithead le même jour, et la reine s'embarquera à Trinity sur le yacht *Alberta*. Elle fera ensuite, sur le yacht royal *Victoria and Albert*, l'inspection de l'escadre.

» Les lords de l'Amirauté, le commandant en chef, le commandant des forces de Portsmouth et l'ambassadeur de France accompagneront Sa Majesté.

» Le yacht royal sera précédé par le *Trinity* et suivi par l'*Alberta*, l'*Elfin*, l'*Osborne* et l'*Enchantress*. Après la revue, la flottille royale se rendra à Ride, passera entre les lignes des navires français et se mettra à l'ancre aux côtés du *Marengo*. Puis l'amiral Gervais se rendra à bord du yacht royal. Les mâts des navires anglais porteront les drapeaux français et anglais. Le signal pour le déploiement des étendards sera donné par le *Camperdown*.

» Les préparatifs pour le bal et le banquet de vendredi avancent rapidement. Le maire a envoyé une invitation à lord Salisbury qui s'est excusé étant en ce moment à l'étranger. Des chœurs se feront entendre pendant le banquet. Les toasts seront portés dans l'ordre suivant : « à la Reine, au Président de la République française, à l'amiral Gervais et aux officiers de la flotte française. Après le premier toast on chantera le *God Save the Queen* et la *Marseillaise* après le second.

» Le banquet sera anglais, en ce sens que les mets servis seront nationaux : Roastbeef et plum-pudding. »

L'ÉTAT DE GUILLAUME II

D'après une correspondance reçue par un de nos confrères, le docteur Leuthold ayant déclaré que sa responsabilité ne lui permettait pas de cacher la vérité sur l'état de l'Empereur qui ne jouit pas de la possession de ses facultés, on l'aurait remplacé par le docteur Es-march. Le souverain est toujours invisible.

On s'occuperait de la constitution du conseil de régence. Le conseil du royaume de Prusse serait composé du prince Henri, du ministre des affaires étrangères et du ministre de la maison royale ; le conseil de l'empire allemand se composerait du roi de Saxe, du grand-duc de Bade et du chancelier Caprivi.

Il faut tout d'abord convoquer le conseil de la couronne et le conseil fédéral.

Mais une dépêche de Berlin du 18 août dit :

« D'après les derniers avis de Kiel, l'empereur Guillaume II, complètement rétabli, assistera samedi prochain à la revue de parade de la garde. »

Il ne faudrait nullement se fier à cette dépêche, car nous lisons dans l'*Agence Havas* :

« Toutes les dépêches concernant la maladie de l'Empereur étant soumises à la censure, qui les arrête inexorablement, je vous envoie par lettre les renseignements que je me suis procurés.

» Les nouvelles données par les journaux allemands à ce sujet sont rédigées dans le cabinet même de l'Empereur, et c'est par les soins mêmes de M. de Caprivi, chancelier, qu'elles sont, après visa, communiquées aux organes officiels et aux agences.

» On désire faire croire que Guillaume II reçoit beaucoup, qu'il vaque assez bien à ses travaux, et que le mal dont il souffre ne l'empêche pas de circuler sur le *Hohenzollern*.

» L'Empereur ne peut pas quitter ses appartements sans danger.

» J'ajouterai qu'ordre a été donné aux médecins occupant une situation officielle de se refuser à toute conversation au sujet de la maladie, des poursuites pour crime de lèse-majesté et « d'attentat à la sûreté de l'Empire » (*sic*) devant être intentées contre quiconque donnerait un avis défavorable. »

Nous avons un agent secret à Berlin qui envoie ses communications soit à la présidence, soit au ministre des affaires étrangères une fois par semaine par un moyen tout spécial.

Ses dernières communications au sujet de la maladie de l'empereur Guillaume sont encore plus graves que certaines dépêches publiées par des journaux de Paris, depuis mardi.

Le monde officiel de Berlin est dans une grande inquiétude, car on redoute une abdication forcée de la part du souverain.

Puis on ajoute aussi que les sociétés secrètes de l'Allemagne se remuent beaucoup depuis que l'on est à peu près certain que Guillaume touche à la fin de son règne.

NOUVELLES MILITAIRES

MOUVEMENTS DE TROUPES

A l'issue des manœuvres d'automne de 1891, la 9^e division d'infanterie sera relevée par la 10^e dans le gouvernement militaire de Paris.

Par suite, les régiments d'infanterie ci-après désignés changeront de garnison, savoir :

9^e DIVISION D'INFANTERIE

9^e division d'infanterie : quartier général, Paris, Orléans.

17^e brigade : état-major, Paris, Auxerre.

4^e régiment d'infanterie : portion principale, gouvernement militaire de Paris, Auxerre ; portion centrale, Fontainebleau, Auxerre.

82^e régiment d'infanterie : portion principale, gouvernement militaire de Paris, Montargis ; portion centrale, Sens, Montargis.

18^e brigade : état-major, Paris, Blois.

113^e régiment d'infanterie : portion principale, gouvernement militaire de Paris, Blois ; portion centrale, Melun, Blois.

131^e régiment d'infanterie : portion principale, gouvernement militaire de Paris, Orléans ; portion centrale, Coulommiers, Orléans.

10^e DIVISION D'INFANTERIE

10^e division d'infanterie : quartier général, Orléans, Paris.

49^e brigade : état-major, Auxerre, Paris.

46^e régiment d'infanterie : portion principale, Auxerre, gouvernement militaire de Paris ; portion centrale, Auxerre, Fontainebleau.

89^e régiment d'infanterie : portion principale, Montargis, gouvernement militaire de Paris ; portion centrale, Montargis, Sens.

20^e brigade : état-major, Blois, Paris.

31^e régiment d'infanterie : portion principale, Blois, gouvernement militaire de Paris ; portion centrale, Blois, Melun.

76^e régiment d'infanterie : portion principale, Orléans, gouvernement militaire de Paris ; portion centrale, Orléans, Coulommiers.

BOURSE DE PARIS

Du 18 Août 1891

3 0/0	93 30
3 0/0 nouveau	93 90
3 0/0 amortissable	96 20
4 1/2	105 30

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Le lendemain, la jeune fille se leva un peu reposée par le sommeil. Jamais le lever matinal ne lui avait été un acte de courage. Au contraire, c'était une jouissance pour Marcelle, durant les beaux matins d'été, de respirer l'air frais des premières heures. Depuis son retour du couvent, jamais elle n'avait manqué la messe de sept heures.

Elle quitta le Prieuré. La falaise avait tous ses parfums sauvages et des gouttes de rosée perlaient à la pointe des genêts. Marcelle pénétra dans la chapelle, entendit dévotement la messe près d'une vieille parente, une bonne cousine qu'elle retrouvait chaque matin, puis les deux femmes quittèrent l'église.

D'habitude, avant de rentrer au Prieuré, M^{lle} Bruc descendait jusqu'à la mer. Elle aimait à chercher des coquillages et des algues. Elle s'intéressait beaucoup à un album qui était un herbier de plantes marines. Sur la

blancheur du papier, ces fleurs de la mer étalaient leurs minces fibrilles ; les unes rosées, les autres verdâtres, les autres d'un brun sombre, toutes délicates. Des grains de sable demeuraient encore pris dans leurs brins fragiles.

— Irons-nous chercher des varechs pour l'herbier ? dit la bonne vieille parente.

— Si vous le voulez, cousine.

En ce moment, son herbier ne lui tenait guère à la pensée, mais elle sentait que le grand air lui ferait du bien... Et puis, elle avait dans le cœur, ce dont elle s'irritait contre elle-même, comme une vague espérance d'entrevoir le prince. Était-il vraiment parti ? N'apparaîtrait-il plus jamais sur la plage ?

Oui, d'habitude, Marcelle aimait passionnément sa promenade matinale ; elle éprouvait une ivresse de vivre, faite du clair soleil, de l'air pur, du parfum des falaises. Elle trouvait un charme à cette grande mer bruissante ; elle ne se lassait pas de regarder les yachts de plaisance projetant leurs lignes élégantes sur le fond clair du ciel, et les barques quittant le rivage. Rien qu'à regarder la mer, elle ressentait un désir presque irrésistible de s'élançer parmi les vagues, de courir, de nager,

de plonger comme elle le faisait si souvent. Jamais Marcelle, en vraie fille de marin, ne trouvait trop longue sa promenade le long des grèves, à cause du grand air et de l'odeur salée du flot. Que de fois elle avait admiré ce spectacle sans rival de cette plage de Dinard, arrondie dans un cirque verdoyant et réunissant l'attrait du sable d'or, des noirs rochers déchiquetés, des villas blanches et des parcs aux arbres verts ! De la verdure au bord de la mer, la senteur des jardins mêlée à l'embrun de la vague, c'est unique.

Et, cependant, à cette plage élégante, Marcelle préférait une petite anse solitaire entre ses rochers sauvages, et qui n'était guère connue que des gens du pays. Là, on ne voyait pas de mondaines en cercle sur la plage, et des étalages de grands éventails et d'ombrelles aux couleurs éclatantes ; mais, comme la mer y était vraiment vivante et joyeuse ! Les rocs étaient couverts d'une couche d'aspérités grises faite d'êtres animés.

C'était tout un monde établi là, qui, laissé à sec au reflux, se clôt et s'enferme pour rouvrir son logis nacré dès que la bonne vague, sa nourrice, lui rapporte ses aliments, dès qu'elle arrive, en neige éblouissante, frap-

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

NOMINATIONS A LA 1^{re} CLASSE

Par décision ministérielle du 4^{er} août 1891, quarante-quatre lieutenants de cavalerie, qui figurent dans la première moitié de l'ancienneté de leur arme, ont été nommés à la 1^{re} classe de leur grade.

Dans cette liste nous remarquons :

MM.

Morgon, à l'École de cavalerie.

Maillet, au 1^{er} cuirassiers (Angers).

De Masson d'Autume, au 7^e hussards (Tours).

LES DEUX OFFICIERS SERBES VENUS A CHEVAL DE BELGRADE

Le jeune roi de Serbie a reçu hier matin à Paris quelques personnes appartenant à la colonie serbe.

Parmi ces derniers se trouvaient les deux officiers serbes, venus à cheval de Belgrade, lesquels vont suivre les cours de l'École de cavalerie de Saumur ouvrant le 1^{er} octobre prochain (1891-1892).

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 17 août. — Georges-Paul Borien, rue de la Visitation ; — Léon-Jules-Louis David, rue de Fenet.

MARIAGES

Le 17 août. — Hilaire-Octave Gouré, boucher, a épousé Célestine-Françoise Ossant, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 17 août. — Rachel-Marie-Juliette Bourreau, 1 mois, rue de la Tonnelie.

CORON. — *Nomination.* — M. Glaumont, commis de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, est nommé percepteur à Coron, arrondissement de Saumur.

ANGERS. — Un déplorable accident est arrivé dimanche, vers midi, rue Paul-Bert.

M. Massé, André, maraîcher au Puits-de-Nozay, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire, arrivait en carriole de la rue Châteaugontier et traversait la rue Paul-Bert pour prendre la rue de Brissac.

Il avait auprès de lui son fils Maurice, âgé de huit ans.

A ce moment, le nommé Turquais, domestique de M. Siguret, marchand de fruits, rue des Eclateries, suivait la rue Paul-Bert monté sur un camion. Il heurta le véhicule de M. Massé, en brisa l'arrière et projeta à terre le jeune Maurice.

pant sur le sombre granit.

— Que c'est beau, n'est-ce pas, cousine, s'écria Marcelle, oubliant, pour un instant, l'idée obsédante qui la hantait. Aujourd'hui la mer est superbe ; elle est dans ses jours graves ; forte, mais sans violence.

Et la jeune fille, avec une merveilleuse agilité, s'élança sur une pente rapide conduisant au bord du flot.

La vieille cousine accompagnait l'enfant par bonté d'âme et descendait, avec difficulté, le sentier rempli de cailloux. Le souffle lui manquait ; et, sur ces aspérités glissantes, elle courait le risque de se donner une entorse.

— Que vous êtes bonne, cousine, de me suivre dans mes aventureuses expéditions ! aimablement Marcelle. Vous êtes déjà bien fatiguée. Tenez, voilà une belle pierre bien ronde. Asseyez-vous dessus, et reposez-vous. Pendant ce temps, je ferai de petites excursions à droite et à gauche... sans m'éloigner, c'est évident.

La bonne cousine adopta de suite cette combinaison ; et, tirant un journal de sa poche, elle se plongea dans les faits divers d'une feuille locale.

D'ordinaire, Marcelle se sentait animée d'un

Quand on releva l'enfant, il était mort. Il avait été tué sur le coup.
On juge de la douleur du malheureux père.

LES ASSASSINS DE CHALONNES

Après huit jours des plus actives recherches, la brigade de gendarmerie de Chalonnnes a réussi à découvrir et à mettre la main sur les meurtriers des frères Bournigault.

Il paraît que les quatre malfaiteurs auraient été rencontrés en voiture sur une route par un roulier qui venait à Angers. C'était un sérieux indice.

On raconte aussi que l'un d'eux s'était compromis d'avance en vendant, la semaine qui a précédé le crime, des canards tués à un hôtelier de Chalonnnes.

Munis de ces renseignements, les gendarmes se sont dirigés du côté de la Jumellière, et ils arrêtaient successivement deux domestiques de ferme : Briand, Joseph, âgé de 31 ans, et Moreau, Jean, âgé de 21 ans.

Ces deux individus firent aussitôt des aveux et dénoncèrent leurs complices les frères Piron, Louis et Mathurin, de Saint-Lézin.

Les gendarmes se rendirent aussitôt dans cette commune et s'emparèrent des deux frères.

C'est Piron, Louis, qui a tué le jeune des Bournigault et blessé l'ainé ; ce misérable est âgé de 27 ans. Les Piron passent pour braconniers.

Chose curieuse, c'est Briand qui les aurait entraînés à la chasse dans la nuit du crime, et c'est Briand qui a pris la fuite à l'arrivée de Rémy et de Paul Bournigault. Il est vrai que Briand a déjà subi quatre condamnations, dont une à un mois de prison pour chasse en temps prohibé et il savait bien qu'un nouveau procès lui ferait perdre sa place. Aussi s'était-il hâté de déguerpir.

Briand, Joseph, est né à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde ; Moreau, Jean, est originaire de Longné.

La Jumellière est située à deux heures environ de Chalonnnes ; Saint-Lézin en est beaucoup plus éloigné.

Huit jours avant le crime, Briand et Moreau étaient déjà venus tuer des canards aux Fourneaux. Mais on prétend que ce soir-là les frères Piron n'accompagnaient pas leurs camarades.

La voiture et le fusil de chasse avaient été empruntés à des voisins trop complaisants.

Avant-hier, à midi, le parquet d'Angers s'est rendu au Grand-Longlée ; la scène du crime a été reconstituée au milieu d'une foule de curieux accourus de Chalonnnes et des environs.

Lundi soir, les quatre prisonniers sont arrivés en gare Saint-Laud par le train de 8 h. 08 et écroués à la maison d'arrêt.

(Journal de Maine-et-Loire.)

ENCORE LES BRACONNERS

On écrit de Conlie (Sarthe) :
« Dans la nuit de samedi à dimanche, plusieurs braconniers étaient en train de chasser dans le parc du château de Sourches, appartenant à M. le marquis des Cars... »

» L'arrivée d'un garde ayant été signalée, ils se dispersèrent et s'enfuyèrent dans des directions différentes.

» A un moment donné, l'un d'eux, entendant quelqu'un courir derrière lui et se croyant serré par le garde, se retourna et fit feu... Ce n'était pas le garde, c'était un de ses compagnons de braconnage. Le malheureux tomba ; il avait reçu la charge à bout portant et avait été tué net. »

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée au bord de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 22 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Balz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr. ; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 23 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours le lundi, à 4 h. 41 du matin.

La distribution des billets a commencé hier mardi 18 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser vendredi soir 21 août.

LE PHYLLOXÉRA EN CHAMPAGNE ET LES AGENTS OFFICIELS

Il n'en faut plus douter, le terrible fléau a fait son apparition dans les vignobles de Champagne, et on ne parle que de la façon dont les vignerons accueillent ceux que le gouvernement envoie pour appliquer d'office les traitements qui doivent détruire le phylloxéra et l'empêcher d'étendre ses ravages.

En voici un exemple entre cent :

Les habitants de Vincelles campent la nuit pour empêcher les agents administratifs d'arracher une partie de leurs plants et de traiter les autres par le sulfure de carbone, en vue d'arrêter les progrès du phylloxéra. Le maire de la localité a pris un arrêté interdisant au délégué départemental et à ses employés l'accès des vignobles. La foule a incendié un hangar où se trouvaient les engins antiphyloxériques.

« Je ne regrette pas autrement la leçon que

donnent les Champenois aux délégués du gouvernement, écrit M. Crépeau à la France nouvelle. Cette manifestation un peu nouvelle du socialisme d'Etat ne doit pas être encouragée, rien ne la justifie. Que l'Etat aide les viticulteurs en donnant des subventions à ceux qui se défendent le plus énergiquement, je l'admets, mais je ne puis reconnaître le droit d'obliger les cultivateurs à lui laisser traiter les vignes par un procédé dont l'efficacité est loin d'être absolue. J'avoue que si je possédais des vignes en Champagne, je résisterais aussi contre les agents de l'Etat ; je ne dis pas que je n'essaierais pas leurs procédés, mais très certainement j'en emploierais d'autres, ne serait-ce que pour comparer leur efficacité.

» Et d'ailleurs, si le gouvernement a un devoir, c'est bien celui d'encourager et non pas de laisser les hommes qui tentent des essais. Or, en Champagne comme ailleurs, on a fait le silence sur les expériences entreprises par les viticulteurs qui ne s'occupent pas de politique. C'est ainsi que le préfet de la Marne a voulu empêcher un de mes amis, praticien émérite, de semer des pépins de vigne américaine. »

Toute cette émotion n'aurait-elle pas été évitée, dit le *Moniteur*, si l'administration avait procédé avec un peu plus de circonspection ? Il paraît établi qu'elle a envahi les vignes, qu'elle a arraché, qu'elle a injecté, sans se donner la peine de faire comprendre aux intéressés qu'il s'agissait de mesures commandées par leur propre intérêt. Les paysans se sont fâchés, ce qui prouve, suivant la remarque de la *République française*, « combien ils sont attachés à leur terre et n'aiment pas qu'on vienne les y déranger ». Mais la *Lanterne* tire du fait une autre conclusion : c'est la faute, dit-elle, à l'éducation cléricale ! Ne riez pas : la *Lanterne* démontre que le coupable, c'est le catholicisme.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 août 1891.

Les transactions sont toujours aussi nulles et si la cote des rentes s'inscrit avec une avance de cinq centimes sur le 3 0/0, il faut l'attribuer à la meilleure tenue des valeurs internationales qui a contribué à rendre un peu d'activité en fin de séance. Derniers cours : 3 0/0, 93.30 ; 4 1/2 0/0, 103.35.

L'Italien vaut encore 90.47. Bien des porteurs de titres se repentiront peut-être d'ici à quelque temps de n'avoir pas profité de ce cours relativement convenable pour vendre leurs inscriptions.

Les affaires sont très limitées sur les sociétés de crédit.

La Banque de Paris termine à 775 et la Société Générale à 482.50.

La Banque d'Escompte est fermée à 450.

Le Crédit Foncier vaut 4,248.75.

Le Crédit Mobilier profite principalement de demandes au comptant à 330.

Les obligations des Immeubles de France voient chaque jour leurs garanties s'accroître

par l'acquisition de nouveaux immeubles faite avec prudence par la société. Les ressources disponibles, déduction faite des récents achats immobiliers, dépassent actuellement 18 millions.

Les obligations Linarès à Almería cotées à Bruxelles et à Madrid sont demandées à 240. Les Chemins Economiques valent 415.

NOUVELLES A LA MAIN

Un individu, furieux, entre dans un bazar.
— Monsieur, vous m'avez indignement volé ! Je vous ai acheté hier un parapluie, à 6 fr. 75, et voyez dans quel état il est !

— C'est bizarre !... machonne le marchand. Et il inspecte les ressorts, les baleines, le taffetas...

Puis, tout à coup :
— Est-ce que vous ne l'auriez pas laissé mouiller ?

Dans une étude d'huissier, les clercs bavardent en l'absence du maître.

Le principal arrive inopinément.
— Messieurs, dit-il sévèrement, pas de paroles, des actes.

Un cocher de fiacre malmène son cheval. Survient un vieux monsieur qui l'apostrophe avec indignation :

— Si vous ne cessez pas, gredin, je vous fais conduire au poste ! Je suis de la Société protectrice des animaux !

Le cocher, poli :
— Mais, monsieur, je ne vous ai rien fait !

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

HERNIES

COMPLÈTEMENT GUÉRIES

La plus grande reconnaissance est due à celui qui a pour but de soulager l'humanité souffrante. Aussi recommandons-nous vivement notre célèbre spécialiste, M. GLASER, à tous ceux de nos lecteurs atteints de ce mal, pour aller le consulter. La méthode pour se guérir est donnée *gratis* aux indigents. Les guérisons merveilleuses que M. GLASER a obtenues lui ont valu deux médailles.

M. J. GLASER en personne sera à consulter à SAUMUR, le 24 Août, hôtel de Londres.

Envoyer 50 cent., pour avoir la brochure, à J. GLASER, au Raincy, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

vie nouvelle, dès qu'elle mettait le pied sur cette plage ; elle s'en allait, comme elle venait de le dire, à droite, à gauche, au gré de son caprice, gaie, heureuse, fredonnant à demi-voix de petits fragments de mélodies, toute contente de sentir la forte brise jouer dans ses cheveux et dans les plis de ses vêtements. Et puis, elle s'arrêtait pour cueillir ces jolies fleurs de mer que la science appelle des actinies. Elles ouvraient, dans l'eau transparente des flaques, leurs fines touffes de plumes, étalaient leurs couronnes étoilées ; les herbes marines ondulaient comme de larges rubans, les crabes se dandinaient lourdement, les petits coquillages flottaient entre deux eaux ; toutes sortes d'algues brunes et rouges s'enroulaient autour des grosses pierres...

Où, d'ordinaire, pour Marcelle, ce coin de grève était un lieu de délices ; elle s'en allait, ramassant les plantes marines avec une ardeur d'enfant ; elle sautait de pierre en pierre, de flaque en flaque. Chaque jour, elle prenait ainsi une provision de santé. Ses joues étaient roses sous la grande fraîcheur salée. Elle aspirait, d'un large souffle, à la source même de toute vigueur.

Où, d'ordinaire, elle eût volontiers passé

une journée entière au bord de la vague, écoutant ces milliers de petits bruits confus et de murmures indéfinissables, se mêlant, sans s'y confondre, à l'éternelle chanson des lames. Pas un être humain dans cette solitude ; mais tout un monde d'êtres. On les entendait, on les devinait. Sous ces goémons, sous ces herbes, sous ces galets, dans ces flaques, s'agitaient des peuples entiers avec leurs mœurs, leurs lois, leurs joies, leurs craintes. Les sauterelles dansaient des sarabandes, et les lagunes, que laisse la mer descendante, gardaient de petits animaux trop lents, qui n'avaient pu la suivre. Ils se mouraient, tous ces petits polypes, sur ce sable où le soleil buvait l'humidité. Et, pendant ce temps, les courlis jetaient leur cri d'appel, et les mouettes voltigeaient joyeuses en décrivant d'immenses courbes.

Où, d'ordinaire, Marcelle, de ses mains délicates, cueillait, avec ravissement, toutes ces algues colorées que le flux amène sur la roche et que le reflux emporte.

Mais, en ce moment, la jeune fille n'avait pas le courage d'achever la tâche commencée. Que lui importait son herbar ? A peine eût-elle détaché du calcaire quelques brins de varech, que, lasse, nerveuse, triste, triste à

pleurer, elle se laissa presque tomber sur une roche arrondie ; et, les mains jointes, l'œil vague, elle continua à suivre le combat dans son cœur.

C'était toujours la lutte, la lutte épuisante entre le penchant d'une sympathie naissante et l'honneur de la parole engagée... l'obéissance à son père.

L'air était parfaitement calme. On n'entendait que le bruit de la marée montante, qui commençait à recouvrir les cailloux de ses ondulations légères. Elle gagnait peu à peu. Et puis, bientôt, les vagues se mirent à l'assaut du rocher.

La jeune fille, toujours assise, dominait de plusieurs mètres la charge furieuse. En avant ! En avant ! Les vagues arrivaient en tumultueux galops. Elles avançaient, blanches d'écume, comme emportées par une rage. En avant ! Elles ronflaient, hennissaient ; puis se jetaient éperdues sur la pointe de granit. Assaut inutile. Elles retombaient en fine poussière d'eau ; leurs gouttelettes s'irisaient au soleil, s'évaporisaient dans la chaude atmosphère, et la pointe du rocher breton restait toujours immobile, inébranlable, défiant la nouvelle charge de la vague montante et ja-

mais lassée.

— Il sera ainsi de ma volonté, disait Marcelle ; elle sera comme ce rocher ; rien ne pourra l'ébranler.... Je suis la fille du plus loyal des hommes, et je ferai mon devoir, toujours. Je suis la fiancée de Conan Ploëel, et je serai sa femme. Qu'ai-je à faire ? à étouffer mon cœur tout simplement... Eh bien ! je l'étoufferai. J'obéirai à mon père.

De grosses larmes coulaient sur ses joues.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 4 f. 50 le litre

— de Montpellier, 45°, 4 f. 75 —

— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp

5 fr. 90 le litre

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur.

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, il appert:

Que M^{me} Louise Naudin, épouse du sieur Camille Hardouin, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée au bourg de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, mais autorisée à résider séparément de son mari au même lieu,

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Hardouin, son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-onze. (615) — LECOY.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques EN UN SEUL LOT

Au plus offrant et dernier enchérisseur ENTRE MAJEURE ET MINEURS

D'UN MORCEAU DE TERRE LABOURABLE

Appelé LA VARENNE

Situé commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 13 Septembre 1891, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le six août mil huit cent quatre-vingt-onze; Et à la requête de:

1. Madame Perrine Grimault, sans profession, demeurant à la Godinière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire), veuve de M. Jean Baumard, agissant ladite dame, en son nom personnel, comme ayant été commune en biens avec son défunt mari;

2. M. Pierre Esnard, cultivateur, demeurant au Bourneau, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, agissant au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur des mineurs Baumard, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre eux et leur mère, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré.

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou lui dûment appelé de M. François Baumard, cultivateur à la Godinière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de:

1^o Mademoiselle Sophie Baumard; 2^o Mademoiselle Marie Baumard; 3^o Mademoiselle Joséphine Baumard; 4^o Mademoiselle Pascaline Baumard; 5^o et M. Jean Baumard, enfants mineurs issus du mariage de Madame Perrine Grimault avec M. Baumard, décédé, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), le seize août mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré;

Il sera, le dimanche treize septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), procédé à la vente aux enchères publiques sur licitation entre majeure et mineurs, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire)

Un hectare cinquante ares de terre labourable, appelés la Varenne, situés commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire), portés au cadastre sous le numéro 35, polygone 22, section D, joignant au nord François Augerau et autres, au midi Laurandau, au couchant M. Abraham, au levant le même, chemin entre.

Mise à prix, mille quatre cent cinquante francs, ci..... 1.450

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

A VENDRE CHIENNE Saint-Germain, 3 ans, BIEN DRESSÉE. — S'adresser à l'hôtel de la Loire, Gennes. (606)

ENTREPOT

de

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Offres et Demandes

UNE DAME âgée de 45 ans, désire entrer dans une famille comme femme de confiance, pour garder des vieillards ou des enfants. Elle s'occuperait de couture et repassage, et de tous les travaux intérieurs d'une maison.

S'adresser au bureau du journal.

JEUNE HOMME, arrivant du service, désire place de Jardinier dans maison bourgeoise ou château. — Très bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Ménage, le mari comme jardinier maraîcher et fleuriste, la femme sera occupée dans une PAPETERIE.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME demande une place de garçon de magasin; FERAIT DES COURSES.

UN JEUNE HOMME demande une place de cultivateur-jardinier ou cocher.

Disponible fin septembre.



25 francs PAR MOIS

Ateliers de Constructions mécaniques GUEU, 113, Quai d'Orsay, 113, PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la *Mode illustrée* publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la *Mode illustrée* reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Mélanges et Locations de Pianos

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Vinés sur commande

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.

Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 75.

Sirops de fantaisie, le litre 4 75; pur sucre, 2 25.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Môtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,

